



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 octobre 2022

DELIBERATIONS

N°2022-2-A : Réhabilitation et extension du CSP M. Mitout – Validation choix CAO

N°2022-2-B : Avenant au marché Flotte automobile et risques annexes – Validation choix CAO

N°2022-2-C : Construction des centres de secours de P. Buffiere et Nexon

N°2022-2-D : Apurement de l'actif dans le cadre du passage à la M57-suite

N°2022-2-E : Sortie de biens de l'inventaire et de l'actif

N°2022-2-F : Vente aux enchères

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N°DEL2022-2-A MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CSP MARTIAL MITOUT A LIMOGES

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4

- Contre : 0

Le Centre de Secours Principal de Martial Mitout assure aujourd'hui plus de 4 500 interventions par an. Les bâtiments qui le compose datent du début des années 1970 et ne correspondent plus aux caractéristiques techniques et fonctionnelles requises pour un fonctionnement optimum d'un centre de secours de cette importance. Le Conseil d'Administration du SDIS 87 a souhaité qu'une opération de réhabilitation/extension soit réalisée sur ce site.

Une consultation a donc été organisée en vue de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension du Centre de Secours Principal de Martial Mitout à Limoges.

Cette consultation a été lancée en procédure formalisée (Appel d'Offres ouvert) soumise aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique pour les lots 2 à 19.

Le Lot N°1, macro-lot : Clos/couvert – remise neuve a, quant à lui, été lancé sous forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande publique.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 octobre 2022 a choisi de retenir les titulaires suivants :

Lots	Corps d'Etat	Proposition de la maîtrise d'œuvre	Entreprise retenue	Montant du marché € H.T.
Lot n°01	CLOS/COUVERT REMISE NEUVE	Fructueux	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN	634 000,00 €
Lot n°02	TERRASSEMENTS - VRD - PAYSAGE	Fructueux	GPT EIFFAGE ROUTE SUD OUEST/CMC TP	593 304,00 €
Lot n°03	DEPLOMBAGE - DESAMIANPAGE - CURAGE	Fructueux	GPT LIMOUSIN TRAVAUX PUBLICS / 3D PROTEC	269 000,00 €
Lot n°04	GROS OEUVRE - DEMOLITIONS	Fructueux	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN	802 239,82 €
Lot n°05	ETANCHEITE	Fructueux	BOUGNOTEAU	307 202,07 €

Lots	Corps d'Etat	Proposition de la maîtrise d'œuvre	Entreprise retenue	Montant du marché € H.T
Lot n°06	BARDAGES ET VETURES	Fructueux	ABAUX	112 866,00 €
Lot n°07	RAVALEMENT PEINTURE	Fructueux	CHARIER	207 287,46 €
Lot n°08A	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / SERRURERIE	Fructueux	GPT JOUANDOU / INNOVALU	268 041,00 €
Lot n°08B	PORTES INDUSTRIELLES	Fructueux	BRUNAL INDUST	150 545,00 €
Lot n°09	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	Fructueux	FAURE MENUISERIES	26 305,80 €
Lot n°10	PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	Fructueux	SUDRIE	257 554,54 €
Lot n°11	MENUISERIE INTERIEURE	Fructueux	BRISSIAUD & Fils	170 319,70 €
Lot n°12	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	Fructueux	DEVECIS – SOLS ET PEINTURE BRIVISTE	61 151,19 €
Lot n°13	SOL CARRELAGE - FAÏENCES	Infructueux	ESTIMATION	160 000,00 €
Lot n°14	RESINE DE SOL	Fructueux	4M FRANCE	88 233,24 €
Lot n°15	PEINTURE	Fructueux	VILLEMONTAIL	88 767,36 €
Lot n°16	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - CUISINE EQUIPEE	Fructueux	HERVE THERMIQUE	704 066,82 €
Lot n°17	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	Fructueux	GECC	321 205,20 €
Lot n°18	PYLONES SUPPORTS D'ANTENNES	Infructueux	ESTIMATION	17 000,00 €
Lot n°19	NETTOYAGE	Infructueux	ESTIMATION	19 000,00 €

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE,

Le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises indiquées ci-dessus ainsi que tous autres actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N°DEL2022-2-B

Lot N°3 : Assurance « Flotte Automobile et risques annexes » Avenant au marché

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4
- Contre : 0

Par délibération en date du 3 novembre 2020, le bureau du conseil d'administration du SDIS 87 avait autorisé la signature des marchés d'assurances couvrant les risques du SDIS 87 pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le lot N°3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes a été attribué au Groupement ASSURANCES SECURITE – Compagnie LA SAUVEGARDE GMF.

Confronté à une sinistralité importante sur la période 2021/2022, le titulaire sollicite une augmentation tarifaire de 30 % de la prime annuelle à assiette constante sous peine de résiliation.

Dans un contexte de sinistralité défavorable venant s'ajouter à un contexte économique général perturbé, et sachant que l'offre d'origine du titulaire était 36 % inférieure à la concurrence, une augmentation de prime de 30 % ne fait que nous ramener au niveau des offres d'origine de la concurrence.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 octobre 2022 a donné un avis favorable pour la passation d'un avenant entérinant cette augmentation.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE,

Le Président à signer l'avenant N°1 au marché du lot N°3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec le Groupement ASSURANCES SECURITE – Compagnie LA SAUVEGARDE GMF.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N° DEL2022-2-C CONSTRUCTION DES CENTRES DE SECOURS P. BUFFIERE ET NEXON

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4
- Contre : 0

Par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil d'administration a voté le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années 2022 à 2025 dont un des volets concerne les bâtiments.

Dans ce cadre, ont été validées les constructions des centres de secours de Nexon et Pierre Buffière.

Pour ces deux opérations, la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes conformément à l'article L 1311-19 du CGCT avec, pour finalité, une mise à disposition gratuite des bâtiments au SDIS 87.

A la demande des communes, les programmes de travaux ont été établis par l'ATEC 87 sur la base des besoins transmis par les services du SDIS87.

A ce jour, les enveloppes prévisionnelles des opérations sont estimées respectivement à :

- CS Nexon : 1 445 000 € HT
- CS Pierre Buffière : 1 995 000 € HT

Les travaux devraient débuter en 2023 et la mise en service de ces nouveaux Centres de Secours devrait intervenir courant 2024.

La participation du SDIS 87 s'établirait à 10% du montant final réel HT des opérations.

Afin de pouvoir fixer définitivement les modalités de financement et de mise à disposition de ces nouveaux bâtiments, des conventions entre le SDIS 87 et les communes d'implantation des Centres de Secours doivent être passées.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-19,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, la délibération N°2021-5-05 du conseil d'administration du SDIS 87 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années 2022-2025,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré

AUTORISE, à l'unanimité,

Le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes de Nexon et Pierre-Buffière.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N° DEL2022-2-D APUREMENT DE L'ACTIF DANS LE CADRE DE LA M57 - suite

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4
- Contre : 0

La M 57 est la nouvelle norme comptable qui s'impose à toutes les collectivités territoriales ainsi qu'aux services départementaux d'incendie et de secours. Notre établissement y passera au 1^{er} janvier 2024.

La M 57 va permettre un suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées de niveaux et de compétences différentes (niveau communal, départemental, régional), et se rapproche des règles des entreprises (sauf spécificité de l'action publique comme la neutralisation budgétaire).

Néanmoins ce passage doit être anticipé et nécessite un certain nombre de pré requis, au premier rang desquels la fiabilisation de l'actif ainsi que l'apurement du compte 1069 (qui a fait l'objet d'une délibération spécifique au CASDIS du 1^{er} juin 2022).

En coordination avec les services de Madame le Payeur Départemental, il a donc été procédé à un premier travail de mise à jour des biens figurants dans l'actif du SDIS, pour les services logistique, informatique et bâtiment, validé par délibération DEL2022-1-C.

Cette délibération complémentaire vient finaliser l'apurement en intégrant la mise à jour des biens du service de santé et de secours médical et des biens restants du service logistique.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, la délibération N° DEL2022-1-C portant apurement de l'actif dans le cadre de la m57,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

De valider la sortie des biens figurants dans le tableau joint en annexe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.

APUREMENT DE L'ACTIF DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA M57-SUITE

Libellé	année d'achat	imputation	N° inventaire	Valeur initiale	Durée d'amort.	VNC
7 CHARIOTS DE DEMARRAGE	2009	21571	20090232	8 673,39 €	10	0,00
2 DEFIBRILATEURS MONITEUR LP 15	2011	21578	2010224	50 427,76 €	5	0,00
CASIER BOUTEILLE OXYGENE	2004	21578	20040231	943,92 €	10	0,00
LSU AVEC BOCAL JETABLE	2004	21578	20040235	8 611,20 €	5	0,00
SUPPORT MURAL	2004	21578	20040236	1 894,46 €	5	0,00
TENSIOMETRE	2004	21578	20040244	900,11 €	7	0,00
BRASSARD ADULTE POLYAMIDE	2004	21578	20040245	580,06 €	5	0,00
STETHOSCOPE CARDIO	2004	21578	20040246	709,95 €	5	0,00
TROUSSE ACC BLEUE	2004	21578	20040247	139,93 €	5	0,00
TROUSSE ACC VERTE	2004	21578	20040248	139,93 €	5	0,00
TROUSSE ACC ROUGE	2004	21578	20040249	139,93 €	5	0,00
TROUSSE INTUBATION	2004	21578	20040250	248,77 €	5	0,00
AMPOULIER A PLATEAUX	2004	21578	20040251	427,57 €	5	0,00
SAC LIMA	2004	21578	20040252	1 617,00 €	5	0,00
PRESSE A VULCANISER	2004	21578	20040253	1 974,60 €	10	0,00
ASPIRO BROYEUR	2004	21578	20040259	282,26 €	5	0,00
AMPOULIER PETIT MODELE	2004	21578	20040260	1 506,96 €	5	0,00
SAC REF ACTION IV	2004	21578	20040261	4 275,70 €	5	0,00
DIVERS RACCORDS	2004	21578	20040262	14 950,00 €	8	0,00
LSU AVEC BOCAL JETABLE	2004	21578	20040264	2 583,36 €	5	0,00
1 electropompe	2005	21578	20050177	1 453,14 €	3	0,00
support mural	2005	21578	20050178	568,34 €	5	0,00
LSU AVEC BOCAL JETABLE	2005	21578	20050179	10 505,66 €	5	0,00
MATERIEL HEMOCUE	2005	21578	20050180	1 136,68 €	5	0,00
MEGACODE KELLY	2005	21578	20050181	6 644,50 €	5	0,00
SIMULATEUR VITALSIM	2005	21578	20050182	2 363,60 €	5	0,00
CONTROLEUR H2O	2005	21578	20050183	2 392,00 €	5	0,00
MATERIEL HEMOCUE	2005	21578	20050188	1 136,68 €	5	0,00
MATERIEL DE PLONGEE	2006	21578	20060225	403,47 €	7	0,00
6 sacs action IV	2006	21578	20060228	1 435,20 €	10	0,00
MATELAS A DEPRESSION	2006	21578	20060229	1 829,88 €	3	0,00
1 rad 57	2006	21578	20060230	3 588,00 €	3	0,00
ENROULEUR DE TUYAUX	2006	21578	20060231	2 314,26 €	7	0,00
MATERIELS DIVERS	2006	21578	20060232	1 058,46 €	7	0,00
MATERIEL INSTRUCTION	2006	21578	20060234	12 201,24 €	5	0,00
POMPE ELECTRIQUE MOBILE	2006	21578	20060237	4 057,79 €	8	0,00
MATERIEL DE CONTENTION	2007	21578	20070135	3 588,00 €	3	0,00
ASPIRATEUR ET ACCESSOIRES	2007	21578	20070137	3 724,42 €	7	0,00
STATION DE LAVAGE	2007	21578	20070138	5 797,01 €	10	0,00
ENROULEUR AUTOMATIQUE	2007	21578	20070139	1 080,00 €	10	0,00
1 LSU AVEC BOCAL JETABLE	2007	21578	20070140	861,12 €	5	0,00
MATERIEL D'ATELIER	2007	21578	20070141	966,37 €	7	0,00
4 LSU AVEC BOCAL JETABLE	2007	21578	20070142	4 030,04 €	5	0,00
BRAS DE TRANSFUSION	2007	21578	20070144	558,77 €	5	0,00
APPAREIL CONTROLE	2007	21578	20070145	2 885,04 €	5	0,00
MATELAS A DEPRESSION	2007	21578	20070146	1 883,76 €	3	0,00
4 propaq	2007	21578	20070147	18 262,92 €	5	0,00
AMENAGEMENT MAGASIN	2007	21578	20070148	7 834,53 €	10	0,00
1 OXYMETRE PORTABLE	2007	21578	20070149	2 726,88 €	3	0,00
13,00	2007	21578	20070150	3 753,90 €	10	0,00
MANNEQUIN	2007	21578	20070151	1 962,04 €	5	0,00
ALCOOTEST	2007	21578	20070152	1 140,39 €	3	0,00
ETHYLOTEST	2007	21578	20070153	1 062,41 €	3	0,00
CALBITER INTRA OSSEUX	2007	21578	20070155	3 707,60 €	7	0,00
AMENAGEMENT MAGASIN	2007	21578	20070157	31 882,93 €	10	0,00
AMENAGEMENT PLATEFORME	2007	21578	20070158	1 448,35 €	10	0,00
achat 4 tables	2008	21578	20080123	12 916,80 €	7	0,00
achat 1 d?broussailleuse	2008	21578	20080124	299,00 €	7	0,00
achat 6 matelas	2008	21578	20080125	1 863,37 €	3	0,00
achat 1 séparateur	2008	21578	20080126	1 495,00 €	10	0,00
1 pompe de forrage	2008	21578	20080127	2 274,76 €	10	0,00
achat matériel ARI-	2008	21578	20080129	1 070,42 €	7	0,00
achat étagère à tuyaux	2008	21578	20080130	1 246,23 €	5	0,00
1 machine à ligaturer	2008	21578	20080131	9 926,80 €	7	0,00
1 tampon de contrôle	2008	21578	20080132	613,52 €	7	0,00
achat 1 conteneur	2008	21578	20080133	2 505,62 €	10	0,00
1 caisse de camion avec PLATEFORME	2008	21578	20080134	1 375,40 €	10	0,00
1 caisse de camion b?che	2008	21578	20080135	1 554,80 €	10	0,00
achat 1 photomètre + lingettes	2008	21578	20080136	939,34 €	5	0,00

APUREMENT DE L'ACTIF DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA M57-SUITE

Libellé	année d'achat	imputation	N° inventaire	Valeur initiale	Durée d'amort.	VNC
achat 8 tables de lavage inox	2008	21578	20080137	24 876,80 €	7	0,00
1 COMPLEMENT TABLE	2009	21578	20090245	1 973,40 €	10	0,00
1 oxymetre - ra 57	2009	21578	20090246	2 990,00 €	7	0,00
1 CABINE OSSATURE METALLIQUE	2009	21578	20090247	2 900,30 €	10	0,00
1 TAMPON FILETE E 17	2009	21578	20090248	637,40 €	7	0,00
1 RAYONNAGE	2009	21578	20090249	780,99 €	10	0,00
1 RAYONNAGE	2009	21578	20090250	1 002,13 €	10	0,00
1 RAYONNAGE	2009	21578	20090251	513,08 €	10	0,00
2 BUNGALOWS	2009	21578	20090252	4 365,40 €	10	0,00
3 défibrillateurs PROPAQ	2009	21578	20090253	13 722,44 €	5	0,00
1 VISIOTEST PHYSIOLOGIQUE	2009	21578	20090255	3 125,23 €	7	0,00
1 RAYONNAGE	2009	21578	20090256	296,00 €	10	0,00
1 RAYONNAGE	2009	21578	20090257	296,00 €	10	0,00
1 BROYEUR	2009	21578	20090258	2 797,00 €	10	0,00
1 TONDEUSE	2009	21578	20090259	1 148,00 €	7	0,00
1 RAYONNAGE + accessoires	2009	21578	20090261	2 019,46 €	10	0,00
1 MONITEUR DEFIBRILLATEUR	2009	21578	20090262	25 213,88 €	5	0,00
2 REPARTITEURS OXYGENE	2009	21578	20090263	3 384,68 €	5	0,00
1 ISU AVEC BOCAL JETABLE + 2 SUPPORTS MURAUX	2010	21578	20100116	1 222,79 €	3	0,00
1 PRESSE A REPARER TUYAUX A CHAUD	2010	21578	20100117	595,61 €	7	0,00
6 ANALYSEURS HB 201+	2010	21578	20100118	5 094,96 €	3	0,00
3 OXYMETRES RAD 57 CONFIGURABLES	2010	21578	20100119	8 087,34 €	3	0,00
2 DEFIBRILLATEURS PROPAQ	2010	21578	20100253	9 344,75 €	5	0,00
19 DEFIBRILLATEURS LP 1000	2010	21578	20100254	33 824,68 €	5	0,00
1 VERIN FOSSE 10 TONNES	2010	21578	20100255	1 554,80 €	7	0,00
RECUPERATION HUILES USAGEES	2010	21578	20100256	10 447,06 €	7	0,00
FOUR DSA	2011	21578	20110219	90,00 €	1	0,00
MATERIEL TELESCOPIQUE	2011	21578	20110220	1 506,59 €	10	0,00
2 CARDIOVIT AT 102 RJ 45	2011	21578	20110221	7 961,77 €	3	0,00
2 PUIITS ASPIRATION	2011	21578	20110222	3 287,09 €	10	0,00
ETAGERE	2011	21578	20110223	611,30 €	5	0,00
4 SUPPORTS ROUES RAV	2011	21578	20110225	1 521,31 €	5	0,00
4 SUPPORTS ROUES RAV	2011	21578	20110226	1 638,52 €	5	0,00
1 camera endoscopique	2011	21578	20110228	1 997,32 €	5	0,00
2 MONITEURS PROPAQ	2011	21578	20110229	9 352,72 €	5	0,00
1 PLANCHE A MASSER	2011	21578	20110230	9 658,82 €	7	0,00
3 DEFIBRILLATEURS LP 1000	2011	21578	20110231	5 340,74 €	5	0,00
16 BOITIERS DE TRANSMISSION	2011	21578	20110232	4 305,60 €	5	0,00
1 MONITEUR DEFIBRILLATEUR LP15	2011	21578	20110233	24 544,94 €	5	0,00
2 CO OXYMETRE RAD 57	2011	21578	20110234	5 934,56 €	5	0,00
1 BARNUM PLIANT	2011	21578	20110235	1 453,14 €	10	0,00
1 RAD57 FULL	2012	21578	20120232	5 334,16 €	5	0,00
2 RAD57 SpCO	2012	21578	20120233	2 559,44 €	5	0,00
1 MONITEUR PROPAQ LT NELLCOR	2012	21578	20120234	3 924,06 €	5	0,00
1 MONITEUR PROPAQ LT NELLCOR	2012	21578	20120235	3 924,07 €	5	0,00
1 mannequin MEGACODE KID EVOLUE	2012	21578	20120236	10 787,93 €	5	0,00
1 SPIROMETRE INFORMATISE PC	2012	21578	20120237	1 794,00 €	5	0,00
1 SPIROMETRE INFORMATISE PC	2012	21578	20120238	1 794,00 €	5	0,00
1 ECG BLUE TOOTH	2012	21578	20120239	1 955,46 €	3	0,00
1 ECG BLUE TOOTH	2012	21578	20120240	1 955,46 €	3	0,00
1 AUDIOMETRE DEPISTAGE AERIEN	2012	21578	20120241	1 853,80 €	3	0,00
1 AUDIOMETRE DEPISTAGE AERIEN	2012	21578	20120242	1 853,80 €	3	0,00
1 CONTROLEUR NUMERIQUE	2012	21578	20120243	677,20 €	3	0,00
1 scope defibrillateur lp 15 moniteur def	2012	21578	20120244	20 470,80 €	5	0,00
1 scope defibrillateur lp 15 moniteur def	2012	21578	20120245	20 470,79 €	5	0,00
JLM MEDICALachat 1 LOGICIEL DE VISION-lagon 2000	2013	21578	20130194	4 772,04 €	4	0,00
MASIMOachat 7 oxymètres RAD 57	2013	21578	20130196	23 550,45 €	5	0,00
RESMEDachat 2 ventilateurs ELISEE 350 Li/ION	2013	21578	20130197	21 944,21 €	7	0,00
GE MEDICAL SYSTEMSachat 1 VSCAN ECHOGRAPHE DE P	2013	21578	20130198	6 000,00 €	7	0,00
2 defibrillateurs lp15	2013	21578	20130199	40 941,59 €	5	0,00
1 POMPE DOSATRON + 1 ENROULEUR AUOMATIQUE 20M	2014	21578	20140134	2 852,40 €	7	0,00
1 LAVE LINGE VAPEUR EPI	2014	21578	20140135	22 581,30 €	7	0,00
2 DEFIBRILLATEURS LP 15	2014	21578	20140138	41 303,71 €	5	0,00
3 PROPAQ LT	2014	21578	20140139	10 400,57 €	5	0,00
MANNEQUIN RESUSCI ANNE	2014	21578	20140140	4 102,38 €	5	0,00
1 DSA FORMATION	2014	21578	20140141	1 352,16 €	5	0,00
2 ANALYSEURS D'URINE	2014	21578	20140142	1 289,52 €	7	0,00
2 OXYMETRES DE POULS	2014	21578	20140143	6 751,20 €	3	0,00
1 FUSIL HYPODERMIQUE VETERINAIRE	2014	21578	20140144	2 662,67 €	3	0,00

APUREMENT DE L'ACTIF DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA M57-SUITE

Libellé	année d'achat	imputation	N° inventaire	Valeur initiale	Durée d'amort.	VNC
5 DEFIBRILLATEURS LP 1000	2015	21578	20150103	9 267,64 €	5	0,00
2 MONITEURS PROPAQ LT	2015	21578	20150105	5 690,57 €	5	0,00
PROPAQ 6	2015	21578	20150140	17 071,69 €	5	0,00
1 MANNEQUIN SIMULATEUR KELLY	2015	21578	20150164	15 013,41 €	5	0,00
TRUE CPR	2015	21578	20150166	2 952,00 €	5	0,00
2 DEFIBRILLATEURS LP 1000	2015	21578	20150167	3 781,75 €	5	0,00
PROPAQ	2015	21578	20150168	11 388,96 €	5	0,00
5 DEFIBRILLATEURS LP 15	2015	21578	20150196	18 717,40 €	5	0,00
CHAINE HIFI	2015	21578	20150208	144,97 €	1	0,00
1 CDE MODEM	2015	21578	20150278	2 271,65 €	4	0,00
9 DEFIBRILLATEURS LP 1000	2015	21578	20150279	16 681,74 €	5	0,00
TSHIRT ENCADREMENT	2016	21578	20160082	299,00 €	5	0,00
MODULE TRAUMA TETE	2016	21578	20160083	3 094,92 €	3	0,00
SPIROMETRE	2016	21578	20160106	1 830,00 €	3	0,00
AUDIOMETRE	2016	21578	20160107	1 914,00 €	3	0,00
RAD 57 CAPTEUR	2016	21578	20160108	20 253,60 €	5	0,00
1 LOGICIEL DE VISION LAGON	2016	21578	20160129	2 400,00 €	4	0,00
EKG CAARDIOVIT	2016	21578	20160139	2 301,98 €	5	0,00
PROPAQ	2016	21578	20160164	23 880,00 €	5	0,00
MALETTE	2016	21578	20160181	924,00 €	3	0,00
2 TRUE CPR	2016	21578	20160189	3 727,44 €	5	0,00
DEFIBRILATEURS	2016	21578	20160193	21 618,47 €	5	0,00
RAYONNAGE	2016	21578	20160213	4 180,80 €	5	0,00
LECTEUR	2017	21578	20170037	270,00 €	4	0,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N° DEL2022-2-E SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4
- Contre : 0

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant le renouvellement de l'actif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'une part, la désaffectation et le déclassement des véhicules figurant dans les tableaux ci-dessous ;
D'autre part, de procéder à leur cession, à titre onéreux pour les ventes aux enchères et à titre gratuit pour les associations UDSP et PUI :

Cessions à titre onéreux									
intitulé	Immat.	année d'achat	nature	Présent dans l'inventaire	n'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée d'amort	VNC 31/12/22
1 VL (Véhicule léger d'état-major)/Citroën C3 Berline	AC-906-YA	2009	21561	Oui	20090105	Ventes enchères	11 969.01 €	10	0 €
1CCFM (camion citerne)	4083 SD 87	1995	21561	Oui	20020179 (chassis)	Ventes enchères	35 070.06 € (= 70 140.12 € / 2)	14	0 €
					20020180 (aménagement)	Ventes enchères	31 915.24 € (= 63 830.47 € / 2)	14	0 €
1 VPCE (véhicule porte cellule)	8497 RA 87	1986		Non		Ventes enchères			

Cessions à titre gratuit									
intitulé	Immat.	année d'achat	nature	Présent dans l'inventaire	n'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée d'amort	VNC 31/12/22
1 VL (Véhicule léger d'état-major) / Citroën C4 Berline	AD-735-CM	2009	21561	Oui	20090108	Don UDSP	17427.20 €	5	0 €
1CCFM (camion citerne)	4506 SF 87	1995	21561	Oui	20020179 (chassis)	Don PUI	35 070.06 € (= 70 140.12 € / 2)	14	0 €
					20020180 (aménagement)		31 915.23 € (= 63 830.47 € / 2)	14	0 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-E-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 11 octobre 2022 à 18H00 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 14 septembre 2022

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 4

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Délibération N° DEL2022-2-F AUTORISATION DE VENTES AUX ENCHERES
--

Ont pris part au vote : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Véronique GUILHAT-BARRET.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 4

- Contre : 0

Dans le cadre du renouvellement de son patrimoine mobilier, le SDIS procède au remplacement régulier de véhicules et matériels hors d'usage ou trop âgés.

Certains sont toutefois encore en état de marche et peuvent faire l'objet d'une vente effectuée dans le cadre des enchères publiques sur internet.

Ce dispositif vise, à la foi, à donner une seconde vie à certains biens et à retirer quelques recettes de cette vente pour notre établissement.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à vendre, en l'état, aux enchères, les biens ci-après.

immatriculation ou n° série	Immatriculation	année	km	commentaires	valeur initiale	VNC 31/12/22
1 VL (Véhicule léger d'état-major)/Citroën C3 Berline	AC-906-YA	2009	128930	Véhicule roulant / Etat moyen	11 969,01 €	0 €
1CCFM (camion citerne)	4083 SD 87	1995	44742	Véhicule roulant / Etat correct (y compris MPR)	66 985,30 €	0 €
1 VPCE (véhicule porte cellule)	8497 RA 87	1986	74290	Véhicule en bon état de fonctionnement (châssis / Bras porteur)	-	-

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20221011-DEL2022-2-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Contrôle de légalité



Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 18/10/2022,
par Pierre Allard, Président.